

Le 11 mai 2010, un colloque organisé par le mémorial d'Alsace-Moselle à Strasbourg a rassemblé lors d'une table ronde plusieurs acteurs du patrimoine.

Voici le texte de l'intervention de M. Pierre Goetz.

Avant d'entrer dans le vif du sujet je vais vous donner en préliminaire quelques explications sur le rôle et la mission de deux institutions que j'évoquerai dans le cadre de ma présentation de la problématique : « l'Association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace » et « la Fondation du Patrimoine ».

L'Association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace (dont l'acronyme est ACPRA) a été créé en 2004 à l'initiative de Mgr Doré et du regretté président Adrien Zeller.

Son objectif est double : ouvrir un conservatoire - et non un musée - qui serait un centre d'accueil d'objets remarquables ou représentatifs dont les communautés paroissiales ou synagogales ne peuvent plus assurer la conservation in situ. Ce conservatoire serait « une base de départ » pour conseiller dans le domaine de la conservation, aider à identifier et à apprécier, enfin soutenir toute action de valorisation sur place.

La Fondation du Patrimoine, créée en 1996 mais active en Alsace depuis 2004, a pour mission de :

- sauvegarder et de valoriser le patrimoine de proximité, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale ;
- susciter et organiser des partenariats public/privé

En premier lieu je vous présenterai la problématique que pose la notion de patrimoine et son avenir pour examiner ensuite la question des moyens à mettre en œuvre pour le préserver.

A) LA PROBLEMATIQUE DU PATRIMOINE.

- qu'entend-on par patrimoine ?
- quel est l'avenir du patrimoine ?

1^{er} POINT : QU'ENTEND-ON PAR LA NOTION DE PATRIMOINE ?

Le mot « patrimoine » est riche d'un double sens qui fait toute la richesse de ce concept.

Qu'il soit religieux ou profane, le mot patrimoine désigne les immeubles, les biens mobiliers, les œuvres d'art etc.... C'est en ce sens que le mot patrimoine dit « matériel » est compris par la plupart d'entre nous mais aussi par les architectes, les urbanistes, les archéologues, etc....

Or, ce serait singulièrement appauvrir la notion de patrimoine si on se tenait à cette simple notion de patrimoine matériel.

En effet, le patrimoine religieux ou profane est aussi composé d'un ensemble de traditions, de paroles, de gestes, de pratiques, de rituels, de coutumes, d'usages, de manières d'être ou de faire qui lui sont inhérents et qui le rendent vivant. Ce sont les connaissances de ce patrimoine immatériel qui donnent sens et vie au patrimoine matériel.

L'UNESCO a reconnu toute l'importance du patrimoine immatériel dans une convention signée à Paris le 17/10/2003.

Cette notion de patrimoine immatériel présente deux caractéristiques :

- Elle est importante car elle aide à comprendre et à interpréter les biens mobiliers et immobiliers
- Elle est aussi fragile que la vie humaine car elle repose sur la connaissance d'usages et de pratiques qui sont transmis par la personne humaine (alors que le patrimoine matériel est conçu pour résister à l'usure du temps).

Loin de s'opposer, le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel se complètent et se soutiennent.

Le patrimoine immatériel permet de découvrir à travers les faits et les gestes de la vie ordinaire, l'usage des objets, la manière d'habiter, d'aménager ou d'utiliser les lieux. Ce faisant, il permet de mieux cerner l'identité et l'histoire de ceux qui ont utilisé les objets et habité les lieux.

Ne pas tenir compte du patrimoine immatériel, donc des savoirs et savoir-faire reliés aux objets immobiliers ou mobiliers, c'est sauvegarder l'enveloppe sans son contenu.

L'action de l'association pour la sauvegarde du patrimoine religieux en Alsace mais aussi celle de la Fondation du Patrimoine, s'inscrit donc dans cette logique : sauvegarder, promouvoir, mettre en valeur et transmettre les différents aspects du patrimoine alsacien quelle que soit sa nature religieuse ou profane (ce qui inclut aussi bien les châteaux, les maisons alsaciennes, le patrimoine industriel, les espaces naturels, etc....).

Tous ces éléments de notre patrimoine régional font partie intégrante de notre identité culturelle régionale et d'un héritage collectif que nous avons le devoir de transmettre aux générations futures en mobilisant toutes nos ressources intellectuelles ou matérielles.

2^e POINT : QUEL EST L'AVENIR DU PATRIMOINE ? LE PATRIMOINE, EST-IL UN ESPACE DE RENCONTRE OU UNE ZONE DE CONFLIT ?

Lorsque le patrimoine ne répond plus à son usage initial, il peut devenir un espace de rencontre ou une zone de tensions où des stratégies et des forces s'affrontent.

A quoi destiner un patrimoine désaffecté ?

Cette problématique concerne aussi bien une mairie, une école, un hôpital, un lavoir, un pigeonnier à l'abandon, qu'une église ou une synagogue qui n'est plus au service d'une communauté.

Dans la France outre Vosges c'est le patrimoine religieux qui semble le plus menacé puisque la presse se fait, de temps à autre, l'écho d'églises à vendre ou vouées à la démolition, faute de ressources financières suffisantes pour les sauver.

Si nous avons été relativement épargnés par ce phénomène en Alsace, je vous signale toutefois l'intéressant article intitulé « que faire de nos synagogues rurales ? » de Madame Jablon-Israël a publié sur notre blog « [http:// : acpra.blogspot.com](http://acpra.blogspot.com).

Elle écrit notamment ce qui suit : « Aujourd'hui le consistoire israélite du Bas-Rhin est à la croisée des chemins ; il faut qu'il tranche pour sauver les plus belles synagogues, quitte à « sacrifier » celles qui présentent moins d'intérêt ».

Sur ce point je vous propose de poursuivre les réflexions, sachant que mes observations peuvent être transposées, à d'autres types de patrimoine. Il faut toutefois signaler d'emblée que le curseur du respect des lieux ne se situe pas au même endroit selon que l'on réaffecte à un autre usage le patrimoine religieux ou le patrimoine industriel ou tout autre type de patrimoine.

Dans l'enceinte du parc de Wesserling on envisage par exemple de transformer un bâtiment industriel en maison d'habitation. Mais peut-on agir de la même manière avec le patrimoine religieux ?

Mon interrogation est donc celle-ci : peut-on sauver le patrimoine religieux en lui donnant n'importe quelle autre affectation ? Un restaurant ? Un bar ? Un dancing ?

La réponse est dans la question : il faut évidemment approfondir la réflexion sur les contraintes inhérentes au patrimoine religieux et sur les solutions possibles qui se présentent dans chaque cas où le service du culte ne suffit plus à garder le lieu vivant.

Quelles sont les principales contraintes qui pèsent sur le patrimoine religieux ?

- la première est indiscutablement la baisse de la fréquentation des fidèles qui se traduit par une baisse de revenus, ce qui rend difficile la couverture des frais de chauffage et d'entretien;
- la réduction des effectifs religieux ce qui oblige un curé ou un pasteur à s'occuper de plusieurs églises ;
- l'étalement urbain : le centre ville se dépeuple au bénéfice de quartiers périphériques. Dans le centre ville subsistent de grandes et vieilles églises intéressantes sur le plan patrimonial mais moins fréquentées ;
- en ce temps de difficultés financières, les priorités sont économiques bien loin devant la culture et le patrimoine ;

L'ensemble de ces contraintes nous oblige à trouver les moyens d'assurer la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine religieux.

Les solutions n'ont pas toutes la même valeur et peuvent être hiérarchisées, des plus souhaitables aux moins acceptables, en fonction de certains critères, tels : le maintien du caractère sacré du lieu, la compatibilité des usages proposés et la réversibilité des interventions envisagées.

Ce qui est certain c'est que l'utilisation du patrimoine demeure la meilleure garantie de sa conservation, mais il n'y a pas de recette miracle :

-le partage des lieux par deux traditions est, avec la formule du simultanément une solution bien connue en Alsace. Peut-être faut-il dans certains lieux faire revivre cette solution. En Alsace, elle est actuellement mise en œuvre dans l'église catholique par la mise à disposition de l'espace à une autre communauté proche (communauté orthodoxe ou charismatique) ;

-confier le lieu à une autre communauté qui se charge de l'entretenir (une congrégation disparaît ; une autre prend le relais) ;

- le recyclage partiel d'une partie de l'espace (presbytère, bâtiments annexes ou salles du sous-sol) constitue une solution qui permet de conserver les fonctions culturelles de l'église tout en réduisant le fardeau financier ;

- le recyclage complet (transformation du bâtiment en salle de concert ou médiathèque ou encore en bureaux sociaux, etc..) offre des perspectives limitées, qui peuvent cependant être intéressantes si certains critères sont respectés : la compatibilité des fonctions prévues avec les fonctions d'origine et la préservation des caractéristiques architecturales, des volumes intérieurs et des décors majeurs ;

- la mise en valeur touristique, solution qui peut requérir des investissements importants notamment en matière d'éclairage extérieur et d'aménagement paysager ; elle nécessite la présence de gardiens, ou mieux encore de guides, et la production d'une documentation adéquate.

Les relations entre le tourisme et la pastorale sont un autre enjeu important du patrimoine religieux en Alsace. Des édifices emblématiques comme la cathédrale de Strasbourg, des lieux de pèlerinage comme le Mont Sainte Odile, Notre Dame de Thierenbach sont aussi des sites touristiques très fréquentés, ce qui explique l'intérêt des collectivités publiques pour leur conservation en bon état d'entretien et de fonctionnement.

L'Etat comme les collectivités locales ne rechignent pas à apporter leur soutien financier à la restauration de bâtiments prestigieux classés totalement ou partiellement monuments historiques comme les temples Saint-Paul à Strasbourg ou Saint-Étienne à Mulhouse.

La conservation du patrimoine mobilier appartenant aux quatre religions reconnues en Alsace intéresse plus particulièrement l'Association pour la Conservation du Patrimoine Religieux mais ne laisse pas la Fondation du Patrimoine indifférente.

La « muséification » des objets religieux qui est une des orientations possibles de l'Association pour la conservation du patrimoine religieux, ne va pas sans poser de sérieux problèmes. En tout état de cause, elle ne répond pas au projet des initiateurs de l'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace que sont Monseigneur Doré et le regretté président Adrien Zeller.

Entasser les objets de culte (vêtements liturgiques, calices, pièces d'orfèvrerie, etc..) dans les presbytères n'est pas une solution, transformer les églises en musée non plus... confier les objets religieux à des musées locaux est encore pire... ils y perdront leur âme car ils seront entassés parmi d'autres objets dans une réserve et ce que j'appelai tout à l'heure le patrimoine immatériel qui leur donne sens, sera irrémédiablement perdu.

Tout ce patrimoine, qui s'inscrit dans notre paysage, fait partie de notre mémoire collective et à ce titre il peut aussi prétendre à une intervention de la Fondation du Patrimoine.

En fonction des circonstances et des interlocuteurs, des tensions sont toujours possibles entre les institutions publiques et une fondation reconnue d'utilité publique ou une association de droit privé même si elles bénéficient du soutien des pouvoirs publics puisque, dans l'un et l'autre cas, l'action se situe apparemment entre la collaboration et la concurrence.

... J'en arrive maintenant à la question des moyens à mettre en œuvre pour sauvegarder le patrimoine religieux.

B) LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE OU COMMENT SAUVER L'ÂME DES CHOSES ?

Ces mots « sauver l'âme des choses » évoque le vers d'un de nos grands poètes nationaux.

« Objets inanimés avez-vous donc une âme... ? ».

Dans son éditorial du numéro spécial (n°71) de la revue « Chroniques d'art sacré » dédiée aux objets de culte dans les musées, Madame Isabelle Renaud-Chamska, rédactrice en chef, écrit :

« Le vers de Lamartine chante inmanquablement aux oreilles de qui réfléchit au destin d'un objet du culte quand la vie ordinaire de celui-ci s'achève, et que s'ouvre pour lui une vie après la vie. Que faire de tous ces objets précieux, témoins d'un usage passé, qui disent encore la foi de ceux qui les ont commandés et fabriqués, utilisés et soignés ? Comment respecter et mettre en valeur non seulement leur beauté formelle, leur préciosité matérielle souvent incalculable -les métaux ou les tissus employés, le travail et le savoir-faire des ouvriers-, mais aussi ces divins mystères auxquels ils ont été associés par la foi d'un peuple de croyants ? C'est à ce même peuple que nous appartenons aujourd'hui, revendiquant clairement cette filiation- mais, le temps ayant passé, nous ne partageons plus tout à fait avec lui les mêmes croyances, les pratiques, les « signes extérieurs de la foi » en lesquels saint Thomas disait que consiste la religion.

Les voilà donc sortis de leur contexte, généralement entassés dans une vitrine avec beaucoup d'autres objets (il y en a tant !), exposés aux regards de visiteurs curieux. Comment leur donnera-t-on de s'exprimer,(...), de manifester quelque chose de leur âme religieuse « qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ».

Qui est à même de répondre à ces questions quelque peu angoissées ? On constatera que la problématique tourne souvent autour de la question de l'in situ. Sortir un calice d'une sacristie et de l'usage liturgique qui est le sien implique de lui donner un lieu et un temps nouveaux, un « site » qui jouera selon, selon des harmoniques précises, avec son site d'origine. Cela passe par une médiation avec des publics variés. Et on peut se dire que le secret de ces résurgences tient à une mise en œuvre poétique seule capable de révéler la qualité de présence de l'objet.

Le lieu et l'objet sont décidément tout à fait inséparables quand c'est l'homme de l'art qui leur donne d'exister l'un par l'autre et ensemble. »

Après ce détour par une pensée élevée, je vous propose d'examiner avec réalisme la situation actuelle en partant du constat pour envisager dans un deuxième temps les remèdes à mettre en œuvre.

1^{er} POINT : LE CONSTAT : deux handicaps sont à surmonter

Pour sauver l'âme des choses il faut surmonter au moins deux handicaps majeurs:

- la rupture culturelle dans la transmission des connaissances qui s'est produite au courant de la décennie 1960-1970
- la perte des repères s'est accentuée récemment avec le phénomène de la mondialisation.

a) la rupture culturelle de la chaîne de transmission des connaissances

Avec les événements de 1968, les institutions de la société civile en France mais aussi au-delà de l'hexagone sont chahutées. A la même date, l'onde de choc provoquée par le concile Vatican II (qui s'est terminé en 1965) n'est pas encore dissipée dans l'église catholique. La secousse était particulièrement forte pour le modèle éducatif qui fut sévèrement touché.

Dans le domaine de la culture, une démarche utilitaire, fondée notamment sur une volonté d'action, succède au culte du beau et du gratuit qui est la marque de la vraie culture. Le progrès, entendait-on dire, n'a pas à tenir compte de la sagesse des anciens. Plus récemment, un esprit de lucre s'insinue également dans une sphère où l'esthétique et non la spéculation devrait être le fil conducteur.

Aujourd'hui on revient lentement à la conception ancienne mais avec des déviations malheureuses car davantage fondées sur le sentimentalisme et la nostalgie que sur une attitude positive et constructive.

Dans le domaine religieux, la formation insuffisante du clergé dans le domaine artistique et la désaffection religieuse du grand public n'arrangent évidemment pas la situation.

Selon mon maître, le Professeur André Piettre, qui a enseigné à la Faculté de Droit à Strasbourg, voici quelques décennies, les prémices de cette rupture pouvaient déjà être décelées pendant l'entre deux guerres. Pour illustrer son propos il citait volontiers un philosophe, Julien Benda, qui avait écrit en 1927 un livre intitulé : « La trahison des clercs » dans lequel il fustigeait l'absence de réaction des élites face à la montée des totalitarismes de l'esprit.

A ce premier handicap ancien s'en ajoute un second plus récent.

b) La perte des repères due au phénomène plus récent de la mondialisation :

A l'heure de la mondialisation, à une époque où l'histoire s'accélère avec une Europe en mutation, en un temps où Internet a modifié les modes de relation entre les êtres humains, nous nous trouvons à la croisée des chemins.

Ces bouleversements ont affecté, voire effacé nos repères et, par la même occasion, touché à notre identité.

Or, je le répète nous savons que notre environnement et singulièrement le patrimoine matériel et immatériel (la langue, la culture compris en au sens large) dont nous sommes les héritiers, est un élément constitutif de notre identité régionale.

En Alsace, nous avons préservé un patrimoine riche et porteur de sens. Le patrimoine profane (maisons alsaciennes, mairies, lavoirs, fontaines de village, etc.), le patrimoine castral (châteaux forts remontant aux 14^e et 15^e siècles), le patrimoine industriel (usines textiles), le patrimoine naturel (le Ried, le Sundgau, l'Outre-Forêt) etc. sont des témoins précieux de l'histoire de notre région. Incontestablement, le patrimoine religieux est très présent en Alsace (dans chaque village on trouve une ou deux églises et parfois une synagogue, témoin de la présence d'une communauté juive à cet endroit).

Peut-être aurons-nous dans quelque temps, l'opportunité d'ouvrir le champ d'action de la Fondation du Patrimoine ainsi que de l'association et du conservatoire à d'autres religions présentes en Alsace comme l'islam qui, avec la construction de la grande mosquée du Heyritz à Strasbourg se dote également d'un patrimoine remarquable ou encore à d'autres confessions aux fidèles, certes moins nombreux, mais dont le patrimoine s'inscrit également dans notre paysage (orthodoxes grecs et russes, mennonites, etc...).

2^{ème} POINT : LES REMEDES : que faut-il faire pour transmettre notre patrimoine aux générations futures ?

On peut évidemment confier le soin de le transmettre aux pouvoirs publics et, en particulier, à l'Etat ou aux grandes collectivités territoriales dont les services spécialisés apporteront des réponses techniques et, au moins partiellement, des moyens financiers. Bref, les solutions appliquées seront celles d'experts, de

spécialistes que le citoyen d'une région ou d'une commune comprend plus ou moins bien pour ne pas avoir été toujours associé à la démarche.

Cette solution fait courir le risque d'une désappropriation par le citoyen de son patrimoine. En effet, il mesurera concrètement les conséquences de la restauration d'un élément du patrimoine de sa commune sur sa feuille d'impôt.

Si la facture est trop lourde et est la conséquence de décisions auxquelles il n'a pas été associé, à la prochaine occasion son choix sera vite fait. Entre la maison de retraite ou l'école à entretenir et la fontaine ou la chapelle à sauver de la démolition, il optera sans hésiter pour ce qui préservera l'avenir.

Pour sauver l'âme des choses, je ne vois donc que deux moyens :

- le mécénat
- la pédagogie

1^{er} moyen : le mécénat consiste à associer les citoyens à la sauvegarde de leur patrimoine

La prise en charge par le citoyen de son patrimoine s'exprime par le mécénat du particulier ou de l'entreprise. A travers le mécénat, le citoyen s'approprie son patrimoine, il manifeste très clairement sa volonté de le sauvegarder et de le promouvoir. Pour l'encourager dans cette voie, la Fondation du Patrimoine apporte une aide financière complémentaire prélevée sur ses fonds propres (en moyenne pour 3 euros collectés dans le cadre du mécénat, elle ajoute un euro (un don de 3 euros coûte en réalité un euro au donataire après réduction fiscale de 66 %, la Fondation en versant un euro fait le même effort pour soutenir le porteur de projet).

Le mécénat est donc un moyen idéal pour mesurer la volonté locale de sauvegarder « son patrimoine ». L'aide financière complémentaire apportée par la Fondation du Patrimoine constitue un effet de levier efficace pour doper les contributions des mécènes (particuliers ou entreprises).

A l'occasion de la restauration d'un édifice ou d'un objet initié par une mairie ou par une association locale (Sociétés d'histoire locale, associations culturelles, associations de bénévoles, « Les amis de... », attachées à un élément du patrimoine) nous constatons souvent que le tissu local (particuliers et entreprises) se mobilise pour aider à la sauvegarde d'un élément de « leur » patrimoine. La population manifeste alors très clairement son engagement par des actions qui ne sont pas exclusivement financières mais qui peuvent prendre la forme de prestation en

nature (pour un artiste local, la réalisation d'une carte postale, l'animation d'une fête locale... pour une entreprise : fourniture de matériel ou prêt d'un échafaudage, etc...). La population d'une commune redécouvre ainsi la richesse de son patrimoine local surtout si l'information est relayée par la presse écrite (bulletin communal, presse régionale) ou par le biais d'un reportage télévisé.

2^e moyen : la pédagogie

Elle peut prendre au moins deux formes :

a) la pédagogie orientée vers les jeunes

- Introduire dans les programmes scolaires un enseignement sur l'histoire de l'art et un enseignement du fait religieux. L'histoire de l'art est introduite dans les classes de lycée à dose homéopathique. L'enseignement du fait religieux est au programme des collèges en 5^{ème} dans le cadre de la séquence consacrée au Moyen Age. L'enseignement du fait religieux donne aux jeunes générations les clefs nécessaires à la compréhension du patrimoine religieux. Ils pourront ainsi décrypter les vitraux ou les fresques de nos édifices (exemple : St-Pierre Le Jeune protestant).

L'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace s'est investie dans ce créneau en proposant aux professeurs d'histoire un séminaire annuel dont le thème est consacré à l'origine des monothéismes.

- Développer des ateliers pédagogiques dans les musées et les archives et susciter leur fréquentation par les écoles, collèges ou lycées (exemple : initiation à l'orgue aux élèves du primaire dans la ZUP de Bourtzwiller).

b) la pédagogie vers les adultes

L'effort pédagogique ne s'adresse pas seulement aux jeunes. Aujourd'hui nous pouvons citer les multiples initiatives des universités du temps libre, des universités du 3^{ème} âge. A cet égard il faut saluer la renaissance de la Société d'histoire religieuse d'Alsace qui propose une série de conférences sur le patrimoine religieux régional, la pastorale du tourisme, les journées européennes du patrimoine, la journée européenne de découverte du patrimoine juif dont l'initiative revient à des strasbourgeois, les chemins d'art sacré, les propositions du Centre Mounier et de Foi et culture dans le cadre d'une structure commune avec les communautés protestantes « Initiatives œcuméniques » et j'en oublie... Pour un recensement complet je me permets de renvoyer à l'excellent ouvrage de Monsieur

le chanoine Rodolphe Vigneron intitulé « L'Eglise aux carrefours...des champs culturels » édité en 2006 par l'Ami Hebdo.

CONCLUSION

En conclusion je soulignerai que la Fondation du Patrimoine et l'association pour la conservation du patrimoine religieux ont une mission complémentaire.

L'une, la Fondation du Patrimoine, propose aux porteurs de projets des outils nécessaires à l'activation du mécénat dans le contexte d'un partenariat public/privé.

L'autre, l'ACPRA, ambitionne de mieux faire connaître le patrimoine des religions présentes en Alsace, de découvrir l'autre dans ses particularités, ses rites, sa perception du monde visible et invisible ceci pour promouvoir une vie en société respectueuse de la dignité de chacun.

En effet, le domaine du patrimoine ne couvre pas seulement de vieilles églises ou des synagogues désaffectées, des tours médiévales, des lavoirs, de vieux objets qui feraient le bonheur des antiquaires et des collectionneurs : il renvoie à la spiritualité et à l'identité même des hommes et des femmes qui l'ont produit. Dans ce qui est une réelle mission d'intérêt public, les collectivités publiques peuvent prendre une part active. Le tout est d'agir dans un esprit de rencontre et de découverte de l'autre.

J'ai essayé de montrer que la problématique de la conservation et de la mise en valeur de notre patrimoine est complexe. Elle ne se résume pas à une formule magique. Elle met forcément à contribution un ensemble d'acteurs, allant des communautés de propriétaires (personnes physiques ou morales comme les associations culturelles) jusqu'aux collectivités locales, en passant par les mécènes, les institutions locales (communautés de communes, conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Conseil Régional, Etat).

La seule certitude qui se dégage est la suivante : sommes-nous capables d'assumer nos responsabilités à l'égard des traces les plus précieuses de notre histoire régionale ? Cette question en amène une autre : sur le fondement de quelles valeurs construirons-nous notre société ? A défaut de réponse absolue nous pouvons affirmer que c'est dans la fidélité au présent que nous devons explorer le passé pour ouvrir les chemins de l'avenir.

Pierre GOETZ - Président de l'ACPRA